



COMMUNE DE SAINT-CERGUE – MUNICIPALITE

St-Cergue le 12 juillet 2016

PREAVIS MUNICIPAL No 18/2016

Concerne une demande de crédit de CHF 29'063.- TTC destiné à la rénovation de la salle de bain et de la porte de cave de l'appartement de la vieille école / bibliothèque

Délégué municipal : Pierre Graber

Au conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

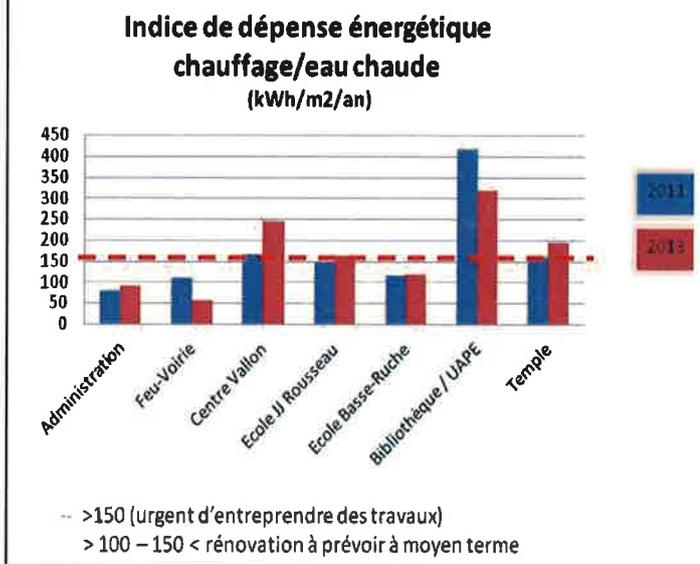
1. But

Le bâtiment de l'ancienne école n'a pas été entretenu depuis des dizaines d'années et certaines rénovations sont devenues urgentes. Le but est la rénovation la salle de bain de l'appartement loué et de changer la porte de la cave qui laisse passer les souris et le froid.

Figure 1: Etat de la salle de bain de l'appartement dans vieille école de St-Cergue



Figure 2: Indice de dépense énergétique des bâtiments communaux



2. Exposé des motifs

L'ancienne école / bibliothèque est le bâtiment le plus énergivores du patrimoine bâti communal (Fig.2). Aucune rénovation n'a été faite depuis longtemps dans ce bâtiment, l'électricité était encore acheminée par des fils gainés de coton, absolument interdits aujourd'hui en raison des risques d'incendie. La remise aux normes de l'électricité a été prévue dans le budget 2016.

C'est lors du contrôle du chantier de remise aux normes de l'électricité que le municipal en charge des bâtiments a constaté l'état d'insalubrité de l'unique salle d'eau (Fig.1). Sachant que cet appartement est loué à une famille de 6 personnes qui vivaient dans un environnement très dangereux pour leur santé et à hauts risques d'incendie, la commune a fait faire en urgence les travaux de remise aux normes de l'électricité (lignes retirées et changement du tableau électrique), de la salle de bain (destruction des parois contaminées par les champignons) et a fait changer la vieille porte de la cave donnant sur la rue qui ne fermait plus correctement et présentait des ouvertures énormes permettant aux souris de rentrer dans la cave et à la chaleur d'un radiateur placé là pour lutter contre l'humidité de partir à l'extérieur.

3. Projet

Remplacement de la porte de la cave

Remplacement de la porte de cave par une porte en sapin, peinte, à double battue sur cadre applique. Installation d'une nouvelle serrure compatible et mise en passe.

Rénovation totale de la salle de bain

Démontage de l'ancien carrelage mi-hauteur du mur de la baignoire. Installation d'une isolation du mur contre l'humidité et pose d'un nouveau carrelage de murs. Collage d'un nouveau carrelage au sol sur carrelage existant. Installation de nouveaux sanitaires (baignoire, lavabo), installation d'une vanne thermostatique sur le radiateur de la salle de bain, travaux de peinture.

4. Coût des travaux

Le coût des travaux a été établi par nos soins sur la base de soumissions et d'offres rentrées.

Devis entreprise générale Sauthier, maçonnerie, carrelage, peinture, bois	CHF	14'875.00
Sauthier, plus-value peinture armoire	CHF	418.00
Devis entreprise D. Etienne, menuiserie (porte cave)	CHF	4'793.00
Devis entreprise Renevier SA, sanitaire	CHF	3'314.00
Divers et imprévus 15%	CHF	3'510.00
TVA 8%	CHF	2'153.00
Total TTC	CHF	29'063.00

5. Anticipation des travaux

Ces travaux urgents non prévus au budget 2016, ni au plan d'investissement de la législature 2011-2016, auraient provoqué un important dépassement du budget rénovation bâtiments. Le cas ayant été exposé au conseil communal de juin 2016, la cofin a suggéré d'entreprendre en urgence les travaux et de faire suivre cet investissement par un préavis.

L'appartement étant occupé par une famille, ces travaux nécessitant la suppression de l'usage de la salle de bain pendant 2 semaines, ceux-ci ont été anticipés pendant la période des vacances de la famille et sont déjà terminés.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis N° 18/2016 de la municipalité
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre en urgence les travaux destinés à la rénovation de la salle de bain et de la porte de cave de l'appartement de la vieille école / bibliothèque,
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 29'063.- TTC,
- **de financer** cet investissement par la trésorerie courante,
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 20 ans.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 18 juillet 2016

Au nom de la municipalité

Le syndic



Pierre Graber



La secrétaire



Laurence Gilardi